

- ALSH Tencin
- ALSH St Maximin
- ALSH Les Adrets



## FICHE D'INSCRIPTION MERCREDIS - 2ème période - ANNEE 2024

Les inscriptions/annulations/modifications (accueils de loisirs et navettes) doivent être effectuées :  
AUPRES DE L'ASSISTANTE (également dans le cadre d'un enfant inscrit sur liste d'attente)  
**Au plus tard le mercredi à 17h pour le mercredi de la semaine suivante.**

**Attention, 1 seule modification/annulation, par mois sera possible (un ou plusieurs mercredis)**

Pour toute demande d'inscription, il est obligatoire de joindre cette fiche.

*En cas d'absence, le secrétariat doit réceptionner le certificat médical dans un délai de **3 jours** suivant le 1er jour d'absence.*

Toute journée entamée est due, même en cas de présentation d'un certificat médical.

Je soussigné(e) .....

représentant légalement le/les enfant(s).....

Adresse mail .....

souhaite inscrire le/les enfant(s) ci-dessus aux dates suivantes :

SEPTEMBRE				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
04/09					
11/09					
18/09					
25/09					

OCTOBRE				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
02/10					
09/10					
16/10					

NOVEMBRE				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
06/11					
13/11					
20/11					
27/11					

DECEMBRE				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
04/12					
11/12					
18/12					

### ARRET NAVETTE

Arrêt matin : .....

Arrêt soir : .....

A .....

Le .....

Signature du représentant légal

**Merci de garder une copie de cette fiche d'inscription**

